



Produit développé avec le soutien de la ville d'Hyères-
Les-Palmiers



Notice technique



Crédit photo : Vegatech

Lutte biologique contre *Paysandisia archon* sur palmiers

A.M.M. 9300093

Contient : 5.10^8 spores du champignon *Beauveria bassiana* souche 147 par gramme de matière sèche.

Présentation de la préparation

Ostrinil® est un insecticide biologique destiné au contrôle préventif de *Paysandisia archon* (Lépidoptère, Castniidae) sur palmiers.

Il est composé de spores du champignon entomopathogène *Beauveria bassiana* souche 147 (Deutéromycètes : Hyphomycètes).

Ostrinil® se présente sous forme de microgranulés d'argile colonisés par du mycélium sporulant et contient 5.10^8 spores par gramme de matière sèche.

Mode d'action

Beauveria bassiana infecte les insectes selon le mode classique des champignons entomopathogènes.

Il agit par contact et peut parasiter tous les stades, de l'œuf à l'adulte. Deux phases majeures constituent le cycle de développement du champignon :

- ✓ La phase parasitaire

Avec l'humidité, le granulé libère les spores qui se fixent sur la cuticule de l'insecte où elles germent et pénètrent. Le champignon se développe ensuite dans l'insecte jusqu'à induire sa mort en 2 à 5 jours.

- ✓ La phase non parasitaire

Après la mort de l'insecte, le champignon se développe dans le corps momifié puis traverse la cuticule et émet de nouvelles spores disséminées dans le milieu extérieur où elles peuvent contaminer un nouvel hôte.



Préconisations d'emploi

Doses d'emploi conseillées

Les doses sont définies selon la taille et l'espèce des palmiers à traiter.

Comment déterminer la quantité d'**Ostrinil**[®] à épandre ?

Pour les doses en g/ palme, il faut déterminer le nombre total de palmes du palmier : compter le nombre de palmes sur la couronne extérieure du palmier et multiplier par le nombre de couronnes.

Pour les doses en g/ mètre de stipe, il faut mesurer la hauteur du stipe du palmier. Pour un palmier cespiteux (à plusieurs stipes), il faut additionner la hauteur de tous les stipes.

Espèce du palmier à traiter	Sujets de taille < 1 m	Sujets de taille > 1 m
<i>Phoenix</i> spp. 	8 g/ palme	10 g/ palme
<i>Washingtonia</i> spp. & autres palmiers 	3 g/ palme	10 g/ palme
<i>Trachycarpus</i> spp. & <i>Chamaerops</i> spp.  	35 g/ mètre de stipe	100 g/ mètre de stipe



● Quand appliquer Ostrinil® ?

Débuter le traitement juste avant les premiers vols des adultes. Se renseigner auprès des Services de la Protection des Végétaux ou de votre distributeur et/ou prescripteur.

Renouveler l'application tous les 14 à 21 jours pendant toute la durée du vol, avec 5 applications maximum sur la saison.

● Comment appliquer Ostrinil® ?

Epandre **Ostrinil®** sans mise en suspension dans l'eau à l'aide d'un atomiseur dorsal à moteur équipé pour la pulvérisation de micro-granulés ou d'un petit poudreur à main.

Veiller à répartir le granulé uniformément sur tout l'ananas ainsi que sur les restes de palmes desséchées et sur le stipe des espèces fibreuses de palmiers.

Il est recommandé de nettoyer les palmiers avant le traitement afin de limiter les zones de pontes potentielles et de faciliter l'application du produit.

● Sécurité vis-à-vis des auxiliaires

Ostrinil® ne présente pas de risque particulier pour les insectes pollinisateurs et la plupart des auxiliaires.

Ostrinil® respecte l'entomofaune du palmier.

● Conservation

Pour conserver toutes ses qualités insecticides, **Ostrinil®** doit être impérativement stocké dans les conditions suivantes* :

Période d'utilisation	Période de non utilisation
<p>FROID (<i>préconisé</i>) Réfrigérateur (+4 à + 6°C)</p> <p>ou</p> <p>FRAIS et SEC Pour une utilisation dans un délai de 3 à 4 mois (température inférieure à 20°C)</p>	<p>FROID Réfrigérateur (+4 à + 6°C)</p>

Tout stockage non conforme peut entraîner une dégradation de la qualité insecticide d'Ostrinil®** dont NPP/ Arysta LifeScience ne sauraient être tenus responsables.*

● Conditionnement

Sacs de 3 kg de produit

● Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et la notice technique.

Respecter les précautions d'emploi.

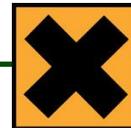
PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



Recommandations particulières

- Respecter la dose et les périodes d'emploi conseillées
- Appliquer par temps calme, sans vent fort afin d'éviter toute dérive de pulvérisation.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Porter des vêtements, des gants, un appareil de protection des yeux et du visage.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise, appeler un médecin ou le centre anti-poisons (Marseille : 04.91.75.25.25).
- Emballages et fonds de pulvérisateurs : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages via une collecte organisée par un service de collecte spécifique (Adivalor). Eliminer les fonds de pulvérisateur conformément à la réglementation en vigueur.

Classement



Xi : Irritant

R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S 2	Conserver hors de portée des enfants
S 7/47	Conserver le récipient bien fermé à une température ne dépassant pas 30°C
S 8	Conserver le récipient à l'abri de l'humidité
S 13	Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux
S 20/21	Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation
S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S 49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

FABRICANT

Natural Plant Protection (NPP)

Parc d'Activités Pau-Pyrénées
35 avenue Léon Blum
64000 PAU
Tél : 05 59 84 10 45
Fax : 05 59 71 78 10
Contact : ostrinil@npp.fr

DISTRIBUTION

Arysta LifeScience EAM

B.P. 80
Route d'Artix
64150 NOGUERES
Tél : 05 59 60 92 92
Fax : 05 59 60 92 99

VOTRE CONTACT